



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.13/2008/3
28 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Comité directeur de la CEE pour l'éducation
au développement durable

Troisième session
Genève, 5-7 mars 2008
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS DU BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR POUR L'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Quatrième réunion

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. À sa première réunion (13 et 14 décembre 2005), le Comité directeur de la CEE pour l'éducation au développement durable a élu son bureau, qu'il a chargé de diverses tâches. Le Bureau sert d'organe exécutif intermédiaire entre les réunions du Comité, auquel il fait rapport sur ses travaux. Il a tenu sa quatrième réunion à Genève le 19 février 2007 et a prévu provisoirement de tenir la cinquième en octobre 2007, conjointement avec la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), ces deux réunions étant spécialement consacrées à la préparation de la Conférence de Belgrade.

2. Les membres du Bureau dont le nom suit ont participé à la quatrième réunion: M. Michel Ricard (France); M. Andreas Karamanos (Président, Grèce), secondé par M. Michael Scoullou (Grèce); M. Paolo Soprano (Italie); M^{me} Jyldyz Duishenova (Kirghizistan); M^{me} Violeta Ivanov (Vice-Présidente, Moldova); M^{me} Astrid Sandas (Norvège), accompagnée de M. Jan Peter Stromsheim (Norvège); et M^{me} Natasa Mujagic (qui remplaçait M^{me} Vesna Fila) (Serbie).

3. M^{me} Victoria Elias (ECO-Forum européen), M^{me} Christine Affolter (projet Environmental and School Initiatives, ENSI), M^{me} Natalia Ernstman (expert, Université de Wageningen, Pays-Bas), ainsi que M. Robert Atkinson et M^{me} Oreola Ivanova-Nacheva (Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale), ont participé à la réunion en qualité d'observateurs.

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. M^{me} Monika Linn, Secrétaire du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires, chargé de préparer la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (octobre 2007, Belgrade), a informé le Bureau des principaux résultats de la cinquième réunion du Comité exécutif du Groupe de travail et de la réunion du groupe chargé de la rédaction de la déclaration ministérielle, tenues du 14 au 16 février 2007 à Genève. En ce qui concerne l'éducation au développement durable (EDD), ces résultats étaient les suivants:

a) le débat consacré à l'EDD aurait lieu l'après-midi du premier jour de la Conférence, comme prévu initialement, et b) outre qu'elle ferait l'objet d'une déclaration ministérielle commune relative à l'éducation au développement durable, établie sous les auspices du Comité directeur, la question de l'EDD pourrait être reflétée dans la déclaration ministérielle de la Conférence, établie sous les auspices du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires.

5. Le Bureau a adopté son ordre du jour tel qu'il figurait dans le document informel portant la cote SC-ESD/BUREAU-4/2007/1.

II. DÉBAT SUR L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CONFÉRENCE DE BELGRADE)

6. Le Bureau a examiné l'ordre du jour provisoire de la Conférence de Belgrade (voir le document informel WGSO/EXECOM-5/2007/4). Il a souligné que le sous-titre de «processus parallèles», donné au débat qui serait consacré à l'EDD et à celui qui aurait trait à la biodiversité, était trompeur. Il a vivement recommandé au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de remplacer ce sous-titre, dans le cas du débat sur l'EDD, par «débat conjoint», qui en reflèterait le caractère transsectoriel. En outre, il a suggéré que les organisateurs du débat sur la biodiversité donnent à ce dernier un sous-titre propre, selon qu'il conviendrait. Certains participants ont proposé de remplacer «processus parallèles» par «débats thématiques».

7. Le Bureau a examiné et approuvé l'organisation du débat sur l'EDD, telle qu'établie dans le document informel SC-ESD/BUREAU-4/2007/2. Sur proposition de la Serbie, le Bureau est convenu que le débat commencerait par une allocution de bienvenue, de cinq minutes au maximum, prononcée par le Ministre serbe de l'éducation, qui donnerait ensuite la parole au Président. À l'issue de consultations tenues par le Président avec l'aide du secrétariat, les Gouvernements canadien et kazakh ont accepté en principe de fournir des intervenants à l'échelon ministériel, représentant les secteurs de l'éducation et de l'environnement, respectivement, pour faire des exposés liminaires. Le Bureau est convenu que le Directeur général de l'UNESCO serait invité à faire lui aussi un exposé liminaire. En outre, le Bureau a invité les Pays-Bas à présenter les principales conclusions du rapport sur le progrès de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD et a suggéré que le Président du Groupe d'experts des indicateurs soit, éventuellement, chargé de cette tâche.

8. Le Bureau a souligné que le temps de parole réservé à l'assistance était limité et est convenu que, afin de donner à un plus grand nombre de délégations la possibilité d'intervenir, et de faire en sorte que le débat soit constructif, il conviendrait de procéder comme suit:

- Le secrétariat donnerait aux délégations, avant la Conférence, des orientations concernant la forme et les thèmes de leurs interventions;
- Le secrétariat ouvrirait une liste d'orateurs environ deux mois avant la Conférence;
- Les délégations seraient priées de fournir par écrit un aperçu de leur intervention, indiquant si cette dernière porterait sur le thème a) «Difficultés rencontrées» ou le thème b) «La voie à suivre», et énumérant les points qu'elles souhaitaient soulever aux fins du débat (voir SC-ESD/BUREAU-4/2007/2);
- Le secrétariat afficherait le texte des interventions sur son site Web;
- Chaque délégation n'aurait le droit de prendre la parole qu'une seule fois;
- Le Président limiterait chaque intervention à trois minutes.

9. Afin de tirer efficacement parti du temps disponible, le Bureau a suggéré que les sous-régions chargent une délégation de faire une déclaration au nom de tous leurs États membres. À cet égard, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a informé la réunion que l'Albanie prévoyait de faire une déclaration au nom de la sous-région de l'Europe du Sud-Est.

10. Suite au débat qui avait eu lieu à la deuxième réunion du Comité directeur, le Bureau s'est de nouveau déclaré préoccupé par le fait qu'il n'était pas possible d'utiliser pour le programme de l'EDD des fonds du budget ordinaire de l'ONU. Il a souligné que la question d'un financement par le budget ordinaire de l'Organisation devrait être portée à l'attention des ministres, à la Conférence de Belgrade, qui pourraient demander à la CEE de revenir sur cette décision.

11. À la suggestion du Président, le Bureau a établi une proposition pour le projet de déclaration ministérielle qui serait adopté à la Conférence de Belgrade et l'a soumise au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires. Il a engagé les membres des délégations d'États à coordonner les positions de leurs gouvernements sur la question de l'EDD lors des négociations sur le projet de déclaration.

III. PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

12. Comme l'en avait chargé le Comité directeur, le Bureau a examiné et finalisé le projet de déclaration ministérielle (voir le document informel SC-ESD/BUREAU-4/2007/3/Rev.1). Ce projet sera soumis à la Conférence de Belgrade par l'intermédiaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires.

IV. PREMIER RAPPORT SUR LE PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

13. M^{me} Natalia Ernstman, assistante de M. Arjen Wals, l'expert chargé de l'établissement du rapport, a présenté une première ébauche du document. Tout en pensant qu'il serait possible de parvenir à un document de fond, elle a souligné qu'il était difficile de traiter efficacement les rapports présentés par les pays en raison: a) des réponses incomplètes, b) du fait que certains textes n'existaient qu'en russe, et c) de l'absence de données chiffrées, dans bien des cas. Le Bureau a fait plusieurs observations à ce sujet et est convenu de ce qui suit:

- Le rapport aurait pour titre «Learning from each other: achievements, challenges and the way forward» (Apprendre les uns des autres: les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et la voie à suivre);
- Le document devrait avoir un caractère politique, tout en apportant aussi des informations concrètes sur la réalisation des objectifs de la Stratégie;
- Il devrait présenter les enseignements tirés de l'application de la Stratégie et donner des orientations concernant sa mise en œuvre lors des deuxième et troisième phases;
- Il devrait contenir un certain nombre de supports visuels;
- Il devrait mettre en lumière des exemples constructifs d'une coopération infrarégionale ou transsectorielle;
- Il devrait comprendre un résumé et un additif recensant les enseignements tirés de la procédure suivie pour l'établissement de ce premier rapport ainsi que de l'utilisation d'indicateurs.

14. Le secrétariat a informé la réunion que, dans un souci de transparence, il afficherait sur le site Web de la CEE les rapports reçus des États sur la mise en œuvre de la Stratégie. En outre, le premier projet de rapport serait communiqué à la mi-mars 2007 aux coordonnateurs nationaux et aux principales parties prenantes, pour qu'ils fassent des observations. Les experts continueraient ensuite à travailler sur le texte en prenant en considération, en tant que de besoin, les observations formulées.

15. L'assistant du Président a fait savoir au Bureau que le document intitulé *L'environnement en Europe: quatrième évaluation* (rapport de Belgrade), qui devait être établi par l'Agence européenne pour l'environnement, comporterait un chapitre sur l'EDD.

V. PROPOSITIONS D'INTERVENANTS POUR LA TABLE RONDE

16. Les gouvernements et parties prenantes dont le nom suit ont présenté des propositions pour une table ronde informelle: Arménie, ex-République yougoslave de Macédoine, Norvège, ECO-Forum européen et Toyota. Le Bureau a examiné ces propositions et s'est déclaré déçu qu'il n'y en ait pas davantage. Il est convenu de reporter le délai de présentation au 5 mars 2007, dans le but de recevoir un plus grand nombre de propositions, et de tenir ensuite par courrier électronique des consultations sur les propositions définitives d'intervenants. Il a recommandé à

l'Arménie et à l'ECO-Forum européen de coordonner la présentation du projet SPARE¹. Il a également recommandé que Toyota développe sa proposition. Le Bureau est convenu que, puisque la table ronde serait présidée par la Serbie, il n'y aurait pas d'intervenant de la sous-région de l'Europe du Sud-Est.

VI. RECENSEMENT DES BESOINS PARTICULIERS DES PAYS

17. En raison du nombre très peu élevé de réponses des pays, le Bureau a prié le secrétariat de poursuivre le recensement des besoins et a reporté au 1^{er} juin 2007 le délai de présentation des communications.

VII. TRAVAUX FUTURS DU BUREAU

18. Le Bureau est convenu de poursuivre les travaux en cours par courrier électronique. Il tiendra sa prochaine réunion conjointement avec la Conférence de Belgrade (la date en sera fixée en temps utile) puis se réunira à nouveau avant la prochaine réunion du Comité directeur².

¹ Il s'agit d'un programme d'éducation en matière d'énergie et d'environnement, lancé par la section norvégienne du Réseau international des Amis de la terre.

² Les documents de la réunion peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/esd/SC.Bureau.htm> et <http://documents.un.org>.